

Résumé pour policiers de référence COL13/2013

Où trouver rapidement des informations ?

- Que contient la circulaire COL13/2013 ?
- Qu'est-ce qu'un délit de haine ?
- Qu'est-ce qu'un discours de haine ?
- [Lexique de la discrimination dans le cadre du COL13 | Unia](#)
- Restez informé grâce à la newsletter COL13 | Unia (4 fois par an)



Cela concerne la loi antiracisme ou la loi antidiscrimination?

UNIA

Contactez Unia.

● Signaler un délit ou discours de haine relevant de la COL13 ?

- Faites un signalement via le [formulaire de signalement](#).
- Appelez le numéro gratuit 0800 12 800 (appuyez sur 2).
Du lundi au vendredi, de 9h30 à 13h.

● Collègue d'Unia spécialisé à COL13 ?

Martin Fortez : 02 212 31 48

Adresse centrale

● Vous avez une autre question qui ne concerne pas un signalement/COL13 ?

Contactez Unia.

- Par téléphone au +32 (0)2 212 30 00 : du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h à 17h (16h pendant les vacances d'été).
- Par écrit via le [formulaire de contact d'Unia](#).

[En savoir plus sur les signalements.](#)



You souhaitez signaler un cas relevant de la Loi Genre ou de la Loi Sexisme ?

Institut pour l'égalité
des femmes et des hommes
Instituut voor de gelijkheid
van vrouwen en mannen

Contactez l'[Institut pour l'égalité des femmes et des hommes](#).

Signalez-le via le [formulaire de signalement](#).

Envoyez un mail à discrimination@iefh.be.

Appelez l'[Institut](#) au numéro gratuit 0800 12 800 (appuyez sur 1). Du lundi au vendredi, de 9h à 12h. En dehors de ces heures, vous pouvez laisser un message sur le répondeur.



Quels indicateurs utiliser pour vérifier s'il y a un motif de haine ?

- ✿ **Victime** (sentiment de la victime, caractéristiques, membre d'un groupe qui défend les intérêts de...)
- ✿ **Suspect** (comportement, antécédents, signes d'appartenance à un groupe haineux...)
- ✿ **Nature** des faits (motif non évident, violence excessive...)
- ✿ **Lieu** des faits (association avec une communauté ou un groupe haineux...)
- ✿ **Circonstances** (pendant une manifestation, après avoir chanté des chants racistes...)
- ✿ **Autres** (impression du témoin/de la communauté/du policier, date, antécédents, différences entre la victime et l'auteur)

Comment enregistrer correctement ?

- ▣ Délits de haine : code du fait principal + mention parquet
- ▣ Infractions spécifiques : code spécifique du fait (56) + mention parquet

Infractions spécifiques (code 56):

Incitation à la discrimination, à la haine, à la violence ou à la ségrégation à l'égard d'une personne ou d'un groupe
Diffusion d'idées fondées sur la supériorité ou la haine raciale
Appartenance à un groupe prônant la ségrégation ou la discrimination raciale
Négationnisme
Discrimination par un fonctionnaire
Sexisme dans l'espace public
Pratiques de conversion
Discrimination : autre

Phénomènes (mention parquet)

Motif haine/discrim. racisme : afrophobie
Motif haine/discrim. racisme : antisémitisme
Motif haine/discrim. racisme : romaphobie
Motif haine/discrim. racisme : autre
Motif haine/discrim. religion : islamophobie
Motif haine/discrim. religion : antisémitisme
Motif haine/discrim. religion: antichristianisme
Motif haine/discrim. religion : autre
Motif haine/discrim. : sexism
Motif haat/discrim.: transfobie
Motif haine/discrim. : homophobie
Motif haine/discrim. : handicap
Motif haine/discrim. : autre motif

